

LA LOI DE L'ARGENT À ROME

VI^e siècle – II^e siècle av. J.-C.

À partir du VI^e siècle av. J.-C., le système monétaire romain s'élabore et, sans suivre une courbe régulière, se développe au rythme des opérations militaires. Durant les premiers siècles de la République, le pouvoir, aux mains d'une aristocratie puissante, conquiert l'Italie et impose sa domination sur les grandes puissances d'alors. L'argent, acquis au cœur de ces entreprises de guerre, transforme la société romaine. Les traces de ces bouleversements se décèlent dans les récits de Polybe et de Tite-Live, mais un éclairage en est également donné par deux fortes personnalités. Plaute, auteur de comédies, en connivence avec son public, met en scène l'argent et la puissance qu'il exerce. Caton, grand homme d'Etat, propriétaire avisé dans la défense de ses intérêts, analyse les dangers qui menacent la République si la corruption et le luxe se développent au détriment du bien commun. Ce sont bien là les enjeux soulevés par la loi de l'argent.



Claire Feuvrier-Prévotat est Professeur honoraire de l'Université de Reims Champagne-Ardenne. Elle s'est intéressée, dans son doctorat d'Etat et dans ses publications, aux mutations de la société romaine, au temps de la République, induites par les échanges, les hommes d'affaires et l'argent.

Collection *Histoire, Textes, Sociétés*
dirigée par Monique Clavel-Lévêque et Laure Lévêque

Illustration de couverture : Juan Miró, *Le Croc à phynances*,
lithographie, 1971. Photo : Janusz Samardakusz.

ISBN : 978-2-343-17502-7

29 €



L'Harmattan

LA LOI DE L'ARGENT À ROME

Claire Feuvrier-Prévotat

Claire Feuvrier-Prévotat

LA LOI DE L'ARGENT À ROME

VI^e siècle – II^e siècle av. J.-C.

